**ANNEXE 2 FICHE ACTION**

La politique d’éducation prioritaire repose sur des principes affichés dans le projet académique 2020. Ce projet est défini selon 3 axes. Chaque axe est décliné en 3 priorités.

L’équipe de circonscription a retenu 3 priorités :

* Inclure tous les élèves dans les apprentissages
* Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé
* Acquérir les nouveaux langages.

Toute action menée sur les temps de pondération doit faire l’objet d’une fiche action et doit répondre à l’une de ses priorités.

Chaque cycle pourra rédiger 1 à 2 actions pour l’année 2018-2019. Les équipes qui souhaitent poursuivre le travail engagé l’année précédente peuvent continuer à s’inscrire dans cette action. Une première action doit porter, en priorité sur les fondamentaux et une deuxième action pourrait porter sur les langages (culture artistique et musicale, culture numérique, culture sportive).

L’accompagnement des temps de pondération peut se faire par un ou plusieurs CPC, par un formateur REP+ ou par un formateur ESPE. Une fiche action sera rédigée par l’équipe de circonscription pour les équipes retenues pour la recherche action Production d’écrits au cycle 2.

Le retour des fiches action est prévu pour le 24 septembre 2018. Un comité de lecture se déroulera le 27 septembre en circonscription afin de répondre au mieux aux attentes des équipes. Certaines équipes ne pourront rédiger ces fiches qu’après leur premier temps de pondération.